



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2021/001**

**Démission d'une conseillère  
municipale et installation du  
nouvel élu - Remplacement  
de l'élu démissionnaire  
dans diverses instances**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 4 février 2021, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 22 janvier 2021

La Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES** : Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Claude ASSIER, Thierry SOLIER

**PROCURATIONS** : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Thierry SOLIER pouvoir à Alain NAYRAC

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Magali CAMMAS, Adjointe du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code électoral pris notamment en son article L.270 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L. 2121-21 alinéa 2 et L. 2121-4 et suivants ;

Considérant la démission de Madame Bérénice LACAN en date du 15 décembre 2020,

Considérant que Madame Laaziza KECHKECH est appelée à remplacer la conseillère municipale élue sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant la démission de Madame Laaziza KECHKECH en date du 22 janvier 2021 et donc l'installation d'un nouvel élu, Monsieur Thierry SOLIER, suivant de liste ;

Considérant que Monsieur Thierry SOLIER classé en 9ème position sur la liste « MILLAU EN ACTION » constituée lors des dernières élections municipales en juin 2020 a accepté d'exercer son mandat électif suite à la démission de Madame KECHKECH ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'élue démissionnaire au sein du Conseil municipal et des commissions ci-dessous :

- Commission municipale : « Solidarité, petite enfance, aînés »
- Commission municipale « Finances »

Considérant que, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à scrutin public,

Aussi, le Conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Thierry SOLIER en qualité de Conseiller municipal et décide à l'unanimité :

1. de procéder au vote à scrutin public,
2. de désigner Monsieur Thierry SOLIER au sein de la commission municipale permanente « Solidarité, petite enfance, aînée »,
3. de désigner Monsieur Thierry SOLIER au sein de la commission municipale permanente « Finances »,
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

